

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 avril 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2003-04-72 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

**2003-04-73 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2003 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 MARS 2003**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2003 et de la séance spéciale du 24 mars 2003, tels que présenté.

ADOPTÉE

**2003-04-74 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2003 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2003, au montant de **413,089.06 \$**.

ADOPTÉE

**2003-04-75 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2003 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par, la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2003, au montant de **239,335 \$**.

ADOPTÉE

**2003-04-76      LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS DE MARS 2003 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par, le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de mars 2003, au montant de **330.82 \$**.

ADOPTÉE

**2003-04-77      ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES – DÉPÔT**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2003.

**2003-04-78      RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002 – DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier pour l'année 2002, ainsi que le rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

**2003-04-79      TRANSFERT DU SURPLUS LIBRE AU FONDS RÉSERVÉ**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de procéder au transfert budgétaire d'un montant de **84,517 \$** du surplus libre au fonds réservé, répartie de la façon suivante :

- Activités jeunesse (anciennement Maison des jeunes)                      8,417 \$
- Site d'enfouissement (ordures)    50,000 \$
- Assainissement des eaux usées    26,100 \$

ADOPTÉE

**2003-04-80      RÉGULARISATION – MONTANT D'EMPRUNT APPROUVÉ - ADOPTION**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a entièrement réalisé l'objet des règlements ci-dessous énumérés à coût moindre que celui prévu initialement et que le financement permanent de ces sommes a été entièrement effectués;

Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant des emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier chacun des règlements d'emprunt pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**2003-04-80.. suite**

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt des règlements suivants, à savoir :

<b>Règlement :</b>	<b>377</b>	<b>386</b>	<b>395</b>	<b>399</b>
Montant révisé :	195,240 \$	120,100 \$	1,327,000 \$	76,000 \$
Montant financé :	114,240 \$	94,133 \$	947,311 \$	39,421 \$
Montant à annuler :	80,000 \$	25,967 \$	379,689 \$	36,579 \$

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au MAMM, à la direction du financement municipal.

ADOPTÉE

**2003-04-81 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 179,100 \$ PAR BILLETS**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale, pour son emprunt de 179,100 \$ par billets en vertu des règlements numéros 403 et 405 au prix de **98.039** échéant en série 5 ans, comme suit :

14,200 \$	3.40 %	15-04-2004
15,000 \$	3.50 %	15-04-2005
15,700 \$	3.90 %	15-04-2006
16,500 \$	4.25 %	15-04-2007
117,700 \$	4.55 %	15-04-2008

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

**2003-04-82 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 179,100 \$ PAR BILLETS DU 15 AVRIL 2003**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de 179,100 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements numéros :	403	405
Pour un montant de :	16,300 \$	162,800 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 15 avril 2003;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi-annuellement;

**2003-04-82 ... suite**

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 14,200 \$
  2. 15,000 \$
  3. 15,700 \$
  4. 16,500 \$
  5. 17,300 \$
- Après 5 ans 100,400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 15 avril 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 403 et 405, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2003-04-83 RÈGLEMENT 245-36, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 11 mars 2003 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de prescrire, à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels, des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction à l'égard de certains immeubles;

Considérant que lors d'une séance tenue le 11 mars 2003, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 245-36, modifiant le règlement de zonage 245;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le règlement numéro 245-36 modifiant le règlement de zonage numéro 245 soit adopté.

ADOPTÉE

**2003-04-84 RÈGLEMENT 246-6, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 246 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 11 mars 2003 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 246 afin notamment de déterminer, à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels, que la valeur du terrain devant être cédé ou du site est établie selon les concepts applicables en matière d'expropriation, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité;

**2003-04-84 ... suite**

Considérant que lors d'une séance tenue le 11 mars 2003, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 246-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 246;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le règlement numéro 246-6, modifiant le règlement de lotissement numéro 246 soit adopté.

ADOPTÉE

**2003-04-85 APPEL D'OFFRES GT2003-02, TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR LES ANNÉES 2003-2004-2005 - ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts pour les années 2003-2004-2005;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts pour les années 2003-2004-2005 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Maintenance François Lachance inc., au montant de 14,400\$,** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 25 mars 2003. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2003-04-86 APPEL D'OFFRES GT2003-03 : APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2003 - ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2003;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

**2003-04-86 ... suite**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le contrat pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2003 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **9051-7889 Québec inc. (Sécuri-Plus), au montant de 4,207.56 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 25 mars 2003. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2003-04-87 APPEL D'OFFRES GT2003-04 : BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2003 - ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour le balayage et nettoyage de la chaussée pour l'année 2003;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour le balayage et nettoyage de la chaussée pour l'année 2003 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Balaye-Pro inc., au montant de 64 \$** l'heure, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 25 mars 2003.

ADOPTÉE

**2003-04-88 APPEL D'OFFRES GT2003-05 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2003 - ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour le marquage de la chaussée pour l'année 2003;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2003 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Lignbec inc., au montant de 10,988.50 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 25 mars 2003. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2003-04-89      ENGAGEMENT DE PERSONNELS TEMPORAIRES – JOURNALIERS**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'engager messieurs **Daniel Vaudrin et Daniel Pelletier**, à titre d'employés temporaires au poste de journalier pour le département de la Gestion du territoire, pour une durée n'excédant pas 120 jours, à compter du 22 avril 2003, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2003-04-90      ENGAGEMENT DE PERSONNELS – EMPLOYÉS ÉTUDIANTS**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que les personnes suivantes soient engagées au poste d'employé étudiant aux Services communautaires pour la saison estivale 2003 :

- a) Moniteurs, monitrices du camp de jour la Samare, pour une période maximale de 7 semaines, à compter du 23 juin au 8 août 2003, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur :

**Martin Cardinal, Li Yuan He, Virginie Morin, Mylène Nadon, Émilie Ouellet, Marie-Pier Ouellet, Maude Rémillard St-Aubin, Simon-Benjamin Larivière, Stéphanie Bélanger-Cateysson, Marie-Ève Richard et Diane Bourdonnais.**

- b) Préposé aux parcs et terrains sportifs du mois d'avril au mois d'octobre 2003, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur :

**Jan Dobrosielski**

ADOPTÉE

**2003-04-91      ENGAGEMENT DE PERSONNEL : RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE DU CAMP DE JOUR - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que madame **Chantal St-Pierre** soit engagée au poste de Responsable du service de garde du camp de jour, pour une période maximale de 6 semaines, du 30 juin au 8 août 2003, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2003-04-92      SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ÉLARGISSEMENT DES USAGES NON AGRICOLES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

Attendu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté par la résolution no 2002-11-156, son second projet de schéma d'aménagement révisé lors de la séance régulière du 27 novembre 2002;

**2003-04-92 ... suite**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot croit que la liste des usages non agricoles autorisés en zone agricole doit être revue afin de permettre entre autres :

- L'implantation de certaines activités à caractère non agricole dans la mesure où elles ne sont pas susceptibles d'induire des problèmes de voisinage et d'incompatibilité avec les activités agricoles;
- Des usages indésirables dans le noyau villageois mais qui se prêtent beaucoup mieux en milieu agricole (ex. : chenil);
- Des usages agrotouristiques tels que restauration à caractère champêtre, gîte à la ferme, gîte du passant, cabanes à sucre utilisées à des fins commerciales sur une base annuelle, etc;

Attendu la proposition de service de Daniel Arbour et Associés concernant la réalisation d'un rapport de justification de certains usages non agricoles en zone agricole, pour les constructions et usages existants présentée à la Municipalité de Saint-Clet;

Attendu que la Municipalité de Saint-Clet désire diviser à part égales les frais de réalisation du rapport entre toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dont une partie de leur territoire se retrouve en zone agricole permanente;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le conseil municipal autorise une dépense d'un maximum de **1,100 \$** plus taxes, pour la participation financière à la réalisation d'un rapport de justification de certains usages non agricoles en zone agricole, pour les constructions et usages existants.

Et de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

**2003-04-93 CONGRÈS 2003 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ) - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, directrice générale, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, du 21 au 24 mai 2003, à Roberval. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

**2003-04-94 BOULEVARD VIRGINIE-ROY – INTERDICTION DE STATIONNER - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'interdire le stationnement des véhicules routiers entre 7h30 et 16h30, du lundi au vendredi, sur le côté nord du boulevard Virginie-Roy, face aux immeubles portant le numéro civique 1355, 1359 et 1363 boulevard Virginie-Roy: le directeur de la Gestion du territoire est autorisé à installer une signalisation appropriée.

ADOPTÉE

**2003-04-95      2760-2903 QUÉBEC INC. : CESSIION DES LOTS 2 069 480 ET 2 069 555 (PROJET REFLET DU LAC) – AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, avec la compagnie 2760-2903 Québec inc., l'acte de cession en faveur de la Municipalité des lots 2 069 480 et 2 069 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil. Les frais inhérents à la cession desdits lots sont à la charge de la compagnie 2760-2903 Québec inc.

Que M. Jean Desharnais, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de cession.

ADOPTÉE

**2003-04-96      CENTRE DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 : DÉLÉGATION DE MANDAT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant qu'à la suite du transfert du service de police de la Sûreté du Québec, celle-ci a avisé la MRC qu'elle pourrait mettre fin au service de « Centre d'urgence 9-1-1 »;

Considérant l'urgence imminente d'étudier le service appelé « Centre d'urgence 9-1-1 »;

Vu l'article 578 du code municipal, la MRC peut, aux conditions déterminées, accepter une délégation de compétences des municipalités locales;

Considérant l'intention du Conseil de la MRC, de donner un mandat d'étudier tous les scénarios possibles relatifs au « Centre d'urgence 9-1-1; »

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot délègue à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le mandat d'étudier tous les scénarios possibles concernant le service « Centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1 ».

ADOPTÉE

**2003-04-97      9101-9596 QUÉBEC INC. – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – LOT : 2 745 948 (MILLÉNIUM) - APPROBATION**

Considérant que lors d'une séance tenue le 24 mars 2003, le Conseil a adopté la résolution numéro 2003-03-68, approuvant la demande de permis de lotissement des lots 2 745 948 et 2 911 753 de la compagnie 9101-9596 Québec inc.;

Considérant que la compagnie 9101-9596 Québec inc. a déposé un nouveau plan pour le lotissement du lot numéro 2 745 948 seulement;

**2003-04-97 ... suite**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve la demande de permis de lotissement de la compagnie 9101-9596 Québec inc., pour la subdivision du lot 2 745 948, tel que présenté au plan (T12450-20) préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 26 mars 2003.

La présente approbation est assujettie aux conditions suivantes :

Que le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité l'assiette des voies de circulation montrées sur le plan;

Que le propriétaire verse à la Municipalité, à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, une somme représentant 10 % de la valeur du site;

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer le permis de lotissement dès que le propriétaire aura accompli les conditions mentionnées précédemment.

La présente résolution remplace et annule la résolution numéro 2003-03-68.

ADOPTÉE

**2003-04-98**

**DEMANDE D'ADOPTION D'UN DÉCRET POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE**

Considérant que la Municipalité souhaite conclure une entente avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada pour la location d'un terrain de l'hôpital Sainte-Anne, au profit de l'Association de soccer mineur de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret, afin d'exclure de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif l'entente envisagée;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour l'utilisation d'un terrain de l'Hôpital Sainte-Anne.

ADOPTÉE

**2003-04-99**

**MANDAT PROFESSIONNEL – PROGRAMME D'INVESTIGATION DES CHAUSSÉES DU SECTEUR DE LA POINTE-DU-MOULIN**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le mandat pour la réalisation d'un programme d'investigation des chaussées du secteur de la Pointe-du-Moulin soit confié à **Laboratoire de Béton Ltée, au coût de 6,050 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 31 mars 2003.

ADOPTÉE

**2003-04-100    ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – AIDE JARDINIER**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que monsieur **Sébastien Lalonde** soit engagé comme employé temporaire au poste d'aide jardinier, pour une période maximale de 120 jours, à compter du 28 avril 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2003-04-101    DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS – CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS SUR L'AUTOROUTE 20 SUR L'ÎLE-PERROT**

Considérant l'affluence accrue de circulation sur l'Autoroute 20 entre les ponts Taschereau et Galipeault sur le territoire de l'Île-Perrot;

Considérant qu'en direction ouest, quatre des cinq sorties s'effectuent à gauche, soit en sortant du pont Galipeault sur le Grand Boulevard et au niveau des feux de circulation au boulevard Perrot nord et sud, au boulevard Don-Quichotte et au boulevard de l'Île à Pincourt;

Considérant le nombre de plus en plus élevé de camions lourds circulant sur l'Autoroute 20 sur le territoire de l'Île-Perrot;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de demander au ministre des Transports du Québec de limiter la circulation des camions lourds uniquement sur la voie de droite sur le tronçon de l'Autoroute 20, entre les ponts Taschereau et Galipeault sur le territoire de l'Île-Perrot;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, au député du comté de Vaudreuil, M. Yvon Marcoux, à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Ville de Pincourt et Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES MARS 2003**

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.

**2003-04-102    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*